
NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2010/2011

La CFDT signe 4 des 6 accords proposés.

- **L'instauration du Chèque Emploi Service Universel (CESU).**
Sur demande de la CFDT, la CEN a fait l'effort de porter sa participation à hauteur de 60%. Ainsi pour un chèque d'un montant de 10 €, le salarié ne versera que 4 € (50 chèques/salarié/an).
- **Le Chèque Déjeuner conserve sa valeur faciale de 8 € mais l'employeur prend à sa charge 20 centimes supplémentaires ce qui porte sa contribution 58,25%. Nous nous rapprochons petit à petit du ratio 60/40.**
- **Les médailles du travail sont légèrement augmentées :**
+ 50 € pour argent (20 ans) et vermeil (30 ans), +150 € pour or (35 ans) et grand or (40 ans).
- **Le Compte Épargne Temps (CET).**
Il était nécessaire de le signer pour l'application des autres textes.
Toutefois, le texte est amélioré par rapport à la version initialement signée par la CGC fin 2010 : Alimentation de 15 jours /an, montant de l'épargne porté à 90 jours, enfin un abondement de 25% dans le cadre du départ en retraite.

La CFDT est consciente du caractère *modeste* des propositions de la CEN au regard des efforts fournis par l'ensemble du Personnel pour obtenir un Résultat multiplié par 4,5 en 2010. Néanmoins la CFDT prend ses responsabilités en apposant sa signature au bas de ces accords.

Par ailleurs, la CFDT déplore le manque de considération de la CEN pour les salariés les plus jeunes qui ne se retrouveront pas dans ces accords.

Bois-Guillaume, le 29 mars 2011.

Maryse Conti, Chantal Maout, Pascal Comont, Marc Dufeu et François Tribouillard
Délégués Syndicaux.

Election délégués MNCE : Il est encore temps de voter pour les candidates et candidats soutenu(e)s par la CFDT et la CFTC :

JM Brunneval & M Conti, P Comont & A Gaillard, Ph Delaunay & M Lesueur, M Dufeu & A Brunneval.

